



**PROCES-VERBAL  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 30 juin 2017**

En application des articles L.2121.7 et L.2122.7 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Conseillers présents :

BAMFORTH John, BITOUN Danièle, CAPMARTIN Francis, DITTMER Marie- Françoise, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine.

Joëlle DEFAY donne procuration à Sandrine SANTACREU

Conseillers excusés :

FERRE Corinne, CIBIN Sébastien, DETHIER Jean Louis

Mme BITOUN Danièle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Election du délégué et suppléants pour les élections sénatoriales.**

**2) Questions diverses.**

- 1) Pour les élections sénatoriales du 24 septembre, a été désigné délégué Sandrine SANTACREU, ont été désignés suppléants Danièle BITOUN, Philippe MAURINO et Francis CAPMARTIN. John BAMFORTH (Britannique) n'a pas pris part au vote, conformément aux directives préfectorales.
- 2) a) Redevance d'occupation du domaine public :  
Sandrine SANTACREU a été mandatée à l'unanimité pour demander la RODP auprès d'Orange avec possibilité de rappel sur 5 ans.
- b) La commune maintient le principe de faire quelques photocopies gratuites par habitant et par an ainsi qu'une copie par maison pour les associations lors de manifestations.
- c) Le chemin des vignes sera remis en état par Aquitaine Transport d'Aurensan.
- d) Val d'Adour Environnement nous informe qu'à compter du 03 juillet les ordures ménagères qui étaient enfouies à Montech seront désormais incinérées sur le site Pau Lescar. Le coût du traitement reste sensiblement identique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10 et est suivie d'une séance de travail.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle	CAPMARTIN Francis	CIBIN Sébastien <i>Excusé</i>	DEFAY Joëlle <i>(procuration à S. Santacreu)</i>
DETHIER Jean-Louis <i>Excusé</i>	DITTMER Marie-Françoise	FERRE Corinne <i>Excusée</i>	MAURINO Philippe	SANTACREU Sandrine

Le Maire,

Sandrine SANTACREU